Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h28
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_206-DE

08

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GREHAN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
Absente : Mme ISSAAD
Secrétaire de séance : M. El BAIED

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants.....32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h28
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_206-DE

Délibération 2020 - 206

08 – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°3 - VILLE

Au BP 2020, l'intégration du résultat du budget du service des eaux a été prévue par l'opération budgétaire suivante :

Dépense de Fonctionnement – 678 : 9 745.99 € pour le déficit de fonctionnement
Recettes d'Investissement -1021 : 466 454.17 € pour l'excédent d'investissement

Après concertation avec les services de la Trésorerie, il est décidé d'effectuer l'intégration de cet excédent dans le résultat du budget principal. Pour cela, il est nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement : - €
Recettes de fonctionnement : +456 708.18 €

CHAPITRE 002 – Résultat de fonctionnement reporté : + 456 708.18 €

Dépenses de fonctionnement : +456 708.18 €

CHAPITRE 67-Charges exceptionnelles : -9 745.99 €
Article 678- Autres charges exceptionnelles : -9 745.99 €

CHAPITRE 023 – Virement à la section d'investissement : + 466 454.17 €

Section d'investissement : - €
Recettes d'investissement : -466 454.17 €

CHAPITRE 10 –Dotations, fonds divers et réserves : -932 908.34 €
Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : - 466 454.17 €
Article 1021-Dotation : - 466 450 €
Article 10222- FCTVA : - 4.17 €

CHAPITRE 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 466 454.17 €

Dépenses d'investissement : - 466 454.17 €
CHAPITRE 001-Solde d'exécution de la section investissement reporté : - 466 454.17 €

De plus, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à l'intégration dans l'actif de la Ville de biens sans maître situés 31E et 31 F Boulevard de Bad Köstritz :

Section d'investissement : - €
Recettes d'investissement : +7 000 €

CHAPITRE 041 – Opérations patrimoniales : +7 000 €
Article 1328 – Autres subventions d'équipements non transférables : +7 000 €

Dépenses d'investissement : +7 000 €

CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales : +7 000 €
Article 2115- Terrains bâtis : +7 000 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la décision modificative n°3 présentée ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 21/12/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 décembre 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.